

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# ATLANTIC PATRIMOINE Part A (Code ISIN: FR0007048996)

Cet OPCVM est géré par **AMILTON ASSET MANAGEMENT**

## Objectifs et Politique d'investissement

**Objectif de gestion:** Le Fonds a pour objectif d'obtenir une performance annuelle nette de frais de 4%.

**Indicateur de Référence :** Aucun indicateur n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du Fonds, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

**Politique d'investissement :** La politique de gestion du Fonds est totalement discrétionnaire. Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose le Fonds au marché des actions et au marché des obligations internationales essentiellement par le biais d'OPC ou directement via des valeurs mobilières. La gestion d'ATLANTIC PATRIMOINE permet une libre répartition d'actifs sur la base d'un processus de gestion de type « top down ».

Le processus d'investissement comprend deux étapes :

1/ le comité de gestion d'AMILTON ASSET MANAGEMENT détermine en fonction de ses anticipations d'évolution des marchés une allocation stratégique notamment sur les dimensions suivantes :

- au sein de la partie actions : géographique, style de gestion, secteur, capitalisation...
- au sein de la partie obligataire : géographique, entre obligations nominales/obligations indexées sur l'inflation, courbe des taux, entre dette privée/dette publique. Il n'y a pas de rating minimum.

2/ ensuite le gérant sélectionne au sein d'un univers de valeurs mobilières et d'OPC approuvés par le département des risques d'AMILTON ASSET MANAGEMENT, les actifs permettant d'atteindre cette allocation.

Le processus d'investissement s'appuie sur une analyse macro-économique conduisant, dans un premier temps à une allocation stratégique sur les différentes classes d'actifs, puis, dans un second temps, une allocation tactique au travers une répartition géographique, sectorielle, par marché et par devises. L'objectif est de fournir à l'investisseur un accès large et dynamique aux marchés financiers, considérant que la stratégie d'allocation et la sélection des supports appropriés constituent les principales sources de performance d'un portefeuille.

Les décisions d'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui sont au cœur de la stratégie d'investissement, seront prises de façon discrétionnaire selon les anticipations des gérants.

Il n'est pas prévu de contraintes sectorielles ou géographiques (hors pays émergents).

Le Fonds pourra détenir des actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 5 milliards d'euros au moment de l'investissement), dans la limite de 20% de l'actif net.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés et/ou de gré à gré, à titre de couverture ou d'exposition. Il résultera de l'utilisation des instruments financiers à terme l'exposition suivante :

Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum
<b>Marché actions</b>	<b>0%</b>	<b>60%</b>
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	0%	20%
<b>Marché des Taux</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
<i>Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)</i>	0%	20%
<b>Marchés émergents*</b>	<b>0%</b>	<b>20%</b>
<b>Matières premières **</b>	<b>0%</b>	<b>10%</b>

\*Le fonds pourra être exposé aux pays émergents par le biais d'OPC investis en obligations ou actions et en aucun cas en titres vifs.

\*\*Le fonds s'exposera, de manière indirecte, aux matières premières via des ETF et des OPC ou fonds d'investissement respectant les dispositions prévues à l'Article R214-13 du Code Monétaire et financier.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée minimale de placement recommandée :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 3 ans.

**Investissement en OPC :** jusqu'à 100% de l'actif net dont 30% de FIA

Les demandes de souscription-rachat sont centralisées chaque jour, la veille de la valeur liquidative (J-1), avant 11 heures auprès de :

### CACEIS BANK

1-3 Place Valhubert 75013 Paris

Les demandes sont exécutées sur la valeur liquidative datée de J, calculée en J+2. Le règlement-livraison des demandes de souscription-rachat interviendra en J+3.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

## Profil de risque et de rendement

**A Risque plus faible**, rendement potentiellement plus faible



**A Risque plus élevé**, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'exposition aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie 3.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie** Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Frais :** Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué (sortie).

**Frais prélevés par les fonds sur une année**

Frais Courants	3,77 %
----------------	--------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 28 septembre 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

**Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances**

Commission de performance	15% TTC de la surperformance lorsque la performance est supérieure à 4% par an
	La commission de surperformance prélevée au titre de la période de référence clôturant au 28 septembre 2018 a été de 0,01%.

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage

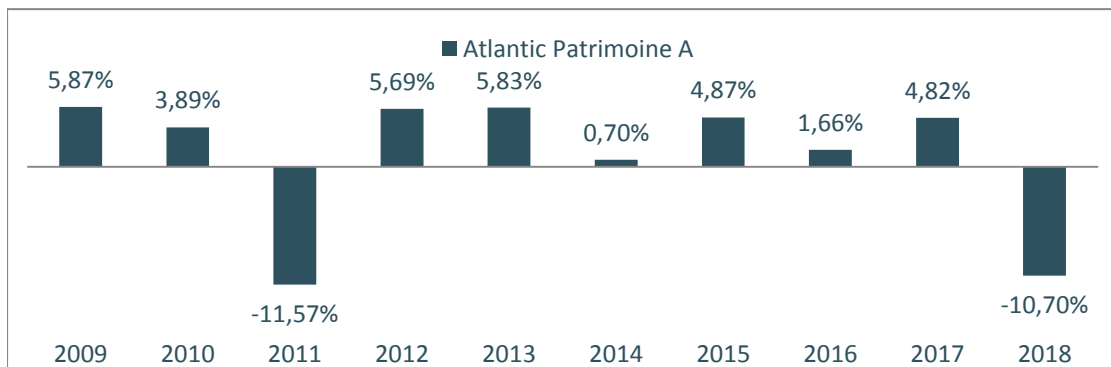
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « **Informations sur les frais, commissions et la fiscalité** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.amilton.fr](http://www.amilton.fr)

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

**Performances Passées de l'OPCVM**



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais Courant
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

Cet OPCVM ainsi que la part A ont été créés le 29 août 2000.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Informations Pratiques**

**Dépositaire :** CACEIS BANK -1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite, dans un délai de huit jours ouvrés, auprès d'Amilton Asset Management- 49 avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (documents également disponibles sur le site internet de la société : [www.amilton.fr](http://www.amilton.fr)).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion ; la valeur liquidative est également disponible sur le site internet de la société : [www.amilton.fr](http://www.amilton.fr).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus ou moins-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseiller ou à un professionnel.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société ([www.amilton.fr](http://www.amilton.fr)))

**La responsabilité** d'Amilton Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Ce fonds est agréé par La France et réglementée par l'AMF  
 AMILTON ASSET MANAGEMENT est agréée par La France et réglementée par l'AMF.  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **31/07/2019**